37965 - L’enchaînement des démons pendant le Ramadan devrait empêcher l’apparition de péchés

question

J’ai entendu l’imam dire que Satan est inexistant pendant le mois de Ramadan. Si son affirmation est exacte, pourquoi est-il difficile aux musulmans de cesser les péchés pendant ce mois?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, dire que Satan est inexistant en Ramadan est inexact. Ce qui vrai c’est que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a affirmé l’enchaînement des démons pendant le Ramadan. En effet, d’après al-Boukhari (1899) et Mouslim (1079) Abou Hourayra (P.A.a) a rapporté que le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : A l’arrivée du Ramadan, les portes du paradis sont ouvertes, celles de l’enfer fermées et les démons enchaînés . Se référer à la question n° 39736.

Deuxièmement, al-Qurtoubi a dit : Si on dit pourquoi maux et péchés continuent de proliférer pendant le Ramadan malgré l’enchaînement des démons ? . La réponse est qu’il y a une diminution de cela au sein de ceux qui observent un jeûne conforme aux règles et recommandations. On peut aussi dire que l’enchaînement ne concerne qu’une partie des démons, les plus rebelles comme l’indiquent certaines versions. On peut aussi dire qu’il s’agit d’une diminution des maux. Car il en arrive moins qu’en d’autres mois. En outre, l’enchaînement de tous les démons n’implique pas nécessairement l’absence totale de maux et de péchés, ceux-ci ayant d’autres causes que l’intervention des démons puisqu’ils peuvent résulter de la réaction de mauvaises âmes, d’habitudes odieuses et de l’intervention de démons à visage humain.

Extrait de Fateh al-Bari.

Dans ses fatwa sur le jeûne (p. 466), Cheikh Ibn Outhaymine a été interrogé en ces termes : comment concilier l'enchaînement des démons et l'apparition de péchés en Ramadan ?

Il a répondu en disant : l'apparition de péchés en Ramadan ne contredit pas l'enchaînement des démons puisque cet enchaînement ne les empêche pas (tous) de bouger. C'est pourquoi un hadith précise : les plus rebelles des démons y sont enchaînés de sorte qu'ils ne pourront pas agir comme ils le faisaient auparavant (rapporté par Ahmad 7857). Ce hadith est cité par Al-Albani dans Dhaif at-Targhib 586 et jugé par lui très faible).

Il ne s'agit pas de dire que les démons ne bougent pas en Ramadan et n'égarent pas celui qu'ils veulent égarer, mais il s'agit plutôt d'affirmer qu'ils restent moins actifs pendant ce mois. Allah le sait mieux.